

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blagnac, le 12 juillet 2024

Signature d'une convention de partenariat entre la CCI Occitanie et les Urssaf Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Occitanie (CCI Occitanie), l'Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (Urssaf) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont signé une convention de partenariat le 8 juillet. Cette collaboration stratégique vise à renforcer les synergies entre ces institutions au bénéfice des entreprises et des travailleurs indépendants d'Occitanie.

Ce partenariat marque une étape importante dans la coopération entre la CCI Occitanie et les Urssaf, avec pour ambition d'accroître la connaissance commune de l'activité économique régionale et de contribuer significativement au dynamisme économique de la région et au soutien de ses acteurs économiques.

La CCI Occitanie et les Urssaf Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon partagent une mission commune : accompagner et soutenir les entreprises dans leur développement avec pour objectif de bâtir une économie résiliente et durable. Cette convention s'inscrit dans une démarche proactive de prévention et de conseil afin de limiter les difficultés rencontrées par les entreprises et d'améliorer la qualité des services rendus.



De gauche à droite : François HIEBEL, directeur de l'Urssaf Languedoc-Roussillon, Marc DAROLLES, président de l'Urssaf Midi-Pyrénées, Jean-François REZEAU, président CCI Occitanie, Thierry CLERC, président de l'Urssaf Languedoc-Roussillon, Valérie LEMAIRE, directrice CCI Haute-Garonne, Jean DOKHELAR, directeur de l'Urssaf Midi-Pyrénées

Un engagement pour le développement économique et social

Les axes de coopération définis par cette convention sont nombreux et variés :

- Échange de données statistiques : mise en place de modalités précises pour la transmission et l'utilisation des données afin de mieux comprendre l'évolution économique de la région

- Accompagnement à la création et au développement d'entreprises : organisation conjointe de sessions d'information et de conseils destinées aux créateurs, repreneurs et porteurs de projets, ainsi qu'aux entreprises en développement
- Soutien aux entreprises en difficulté : coordination des politiques d'accompagnement des entreprises et des travailleurs indépendants avec une attention particulière aux dispositifs spécifiques comme les aides d'action sociale et le dispositif HELP
- Contrôle et prévention Urssaf : actions de sensibilisation sur les risques de travail illégal et sur les principaux motifs de redressement
- Information et sécurisation des entreprises se développant à l'international sur les sujets de détachement et de la polyactivité
- Coopération renforcée autour de sujets communs : prise en charge de problématiques ou dossiers spécifiques, sensibilisation et information, relais de communication afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises

Le réseau des CCI d'Occitanie, 1^{er} accélérateur des entreprises

Le réseau des CCI d'Occitanie (1 CCI régionale et 13 CCI territoriales) regroupe 522 membres élus et 2000 collaborateurs et compte 370 000 entreprises ressortissantes exerçant dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services.

Le réseau oriente, informe et accompagne les entreprises et les porteurs de projets (créateurs, repreneurs d'entreprise) dans les domaines de la création-transmission-reprise, de la recherche de financements, du développement commercial en France et à l'international, et des transitions environnementales, RH et digitales.

En 2022, les entreprises accompagnées par les CCI d'Occitanie ont attribué une note de satisfaction globale de 8,4/10 pour la qualité de la prestation qui leur a été délivrée.

www.occitanie.cci.fr

L'Urssaf en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,32% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 648,3 milliards d'euros encaissés auprès de 11,26 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Contact presse CCI : m.desmalades@occitanie.cci.fr 06 84 02 43 27

Contact presse URSSAF : Midi-Pyrénées sandrine.bourgeois@urssaf.fr 06 80 89 93 08

Languedoc-Roussillon : frederique.giner@urssaf.fr 07 72 34 28 72